

CORRECTIONNELLE

Violences au cabinet d'avocat : la cliente jugée irresponsable

Ca fait partie des risques du métier... » En tant qu'avocat, M^e Jacques Peyrat sait de quoi il parle. C'est une consœur de l'ancien maire de Nice qui a subi l'ire d'une cliente devenue furie. Elle, et surtout sa secrétaire, ainsi que le cabinet, littéralement mis à sac. Hier, devant la 7^e chambre correctionnelle, Abir H., 23 ans, enceinte, apparaît bien calme dans le box des prévenus. Silencieuse. Amorphe. Rien à voir avec la cliente surexcitée qui avait causé un fameux grabuge,

les 27 et 28 février derniers, dans ce cabinet proche du palais de justice. Huis clos pour un « déferlement de violences », dicit M^e Adrien Verrier, qui représente le Conseil de l'ordre des avocats. *J'ai le sentiment qu'on est passé à côté d'un drame...* Une affaire en deux temps. 27 février : Abir, victime dans une affaire d'agression sexuelle, vient réclamer son dossier pour changer d'avocat. Ce que la loi ne permet pas ainsi. Mais elle ne veut rien entendre, et s'emporte.

Insultes. Menaces. Elle gifle l'avocate. Frappe la secrétaire si fort qu'elle lui crève les tympans. Et un couteau tombe de sa poche. L'excitée est interpellée... puis relâchée à l'issue de sa garde à vue. Dès le lendemain, elle revient au cabinet. Et retourne tout sur son passage : meubles, ordinateur, DVD... Les dégâts matériels seront évalués à plus de 30 000 €⁽¹⁾.

« Histoire de fous »

Les faits eux-mêmes ne font pas

débat. Les circonstances, si. Comment donc cette cliente irascible a-t-elle pu revenir à la charge ?

La présidente Bernadette Rivière-Caston et les deux parties regardent du côté du parquet. « Comment se fait-il qu'au soir de la première agression, elle n'ait pas été mise en prison ? s'interroge M^e Peyrat. Que fallait-il de plus ? Qu'elle tue ? » Le conseil des victimes, M^e Frédéric Hentz, fustige également la décision du ministère public dans cette « histoire de fous ».

Fou, comme le comportement d'Abir lors des faits. Le psychiatre qui l'a examinée à l'hôpital Sainte-Marie a diagnostiqué une « psychose schizophrénique évolutive ».

Dès lors, le procureur Roger Arata – qui s'abstient de répliquer aux piques à l'encontre de l'indivisible parquet – demande au tribunal de constater l'irresponsabilité pénale d'Abir H. Réquisitions suivies sans surprise, au contentement de tous.

C.C.

(1) Nos éditions locales du 29 février.